

COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT (COMMUNICATION ON ENGAGEMENT, COE)

Association Française des Entreprises Privées

Période couverte par la présente Communication sur l'engagement : Mai 2016 à Mai 2018

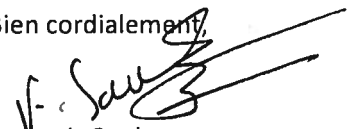
Partie I. Déclaration de soutien continu par le directeur général

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de confirmer que l'Afep réitère son soutien envers le Pacte mondial des Nations Unies et ses dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Ceci représente notre communication sur l'engagement avec le Pacte mondial des Nations Unies dans laquelle nous décrivons les actions prises par notre association pour soutenir les principes du Pacte mondial. Nous partageons bien évidemment ces informations de manière régulière avec nos adhérents par le biais de nos habituels canaux de communication.

Bien cordialement,



François Soulmagnon
Directeur général, Afep

Partie II. Description des actions

- Organisation en 2017 de groupes de travail avec les entreprises adhérentes pour rédiger un **recueil de leurs pratiques opérationnelles en matière de diligence raisonnable** mise en œuvre pour identifier, prévenir et atténuer des risques d'atteinte envers les droits de l'homme, l'environnement et dans le cadre de la lutte contre la corruption ;
- Sensibilisation des entreprises adhérentes de l'Afep aux **risques liés au changement climatique** et rédaction avec le Shift Project d'une **étude sur l'analyse du risque « climat »** par les agences de notation extra-financière et par d'autres acteurs ;
- Incitation des entreprises adhérentes à prendre des **engagements volontaires en matière de biodiversité et d'économie circulaire** ;
- Organisation de réunions d'échange de **bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption** ; accompagnement des entreprises dans la **mise en œuvre du dispositif de lutte anti-corruption** de la loi Sapin 2 ; organisation de réunions d'échange avec l'Agence Française Anti-Corruption dans le cadre de sa mission d'appui aux entreprises ;
- Organisation d'une **formation** dispensée à l'Afep par le Shift sur le **reporting des entreprises en matière de droits humains** selon le cadre de reporting des Nations Unies ;
- Accompagnement des entreprises dans la **mise en œuvre des plans de vigilance** selon la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;
- Participation à la **Plateforme nationale française en faveur de la RSE** visant à promouvoir l'identification et le déploiement des bonnes pratiques en la matière ;
- Participation active aux ateliers et formations organisés par le Global Compact France.

Partie III. Mesure des résultats

Les **résultats** des actions mises en œuvre par l'Afep sont essentiellement **qualitatifs**, car il s'agit d'une **sensibilisation et d'un accompagnement des entreprises adhérentes** dans les domaines couverts par le Pacte mondial.

De manière plus quantitative, 33 entreprises membres de l'Afep ont pris **100 engagements volontaires sur l'économie circulaire** début 2017. Ces engagements ont vocation à être renouvelés et complétés par ceux d'autres entreprises en 2018.

Par ailleurs, le **nombre de réunions organisées** sur les sujets listés ci-dessus peut constituer un indicateur quantitatif, reflétant la place importante que les thèmes couverts par le Pacte mondial des Nations Unies prennent au sein des travaux de l'Afep.

Ainsi, se sont notamment tenues entre mai 2016 et mai 2018 :

- 23 réunions avec 514 inscrits sur **l'économie circulaire** ;
- 20 réunion avec 284 inscrits sur le Recueil de pratiques opérationnelles en matière de **diligence raisonnable** ;
- 16 réunions avec 330 inscrits sur le **changement climatique** ;
- 6 réunions avec 186 inscrits sur l'application du **dispositif anti-corruption** de la loi Sapin 2 ;
- 1 formation avec 35 inscrits sur le **reporting en matière de droits humains** ;
- 1 réunion avec 15 inscrits sur les **enjeux de la biodiversité**.